

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 14 AVRIL 2026

OBJET / GAIA : Communication des décisions prises par M. le Maire par délégation du Conseil municipal.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 8 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 24
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, M. Matthieu Haramboure, Mme Myriam Larroulet, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, M. Pierre Rouquenelle, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, M. Eric Duphil, M. Christian Devèze, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Maria Aristizabal à M. Peio Etxeleku ; M. Jean-Paul Alaman à Mme Servane Etchegaray ; M. Eric Duphil à M. Philippe Lautrou ; M. Christian Devèze à M. Jean-Noël Magis ; M. Philippe Bacardatz à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

En application des dispositions des articles L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 :

- Des décisions relatives à la délivrance et la reprise de concessions au cimetière du 14 février au 27 mars 2026 ;
- 27 février 2026 : Signature d'un avenant au marché public de travaux pour la réhabilitation du mur à gauche pour un montant HT de 6 853,26 €.
- 5 mars 2026 : Signature de quatre avenants aux marchés publics de travaux pour la réhabilitation et la restructuration de l'Orangerie pour un montant total HT de – 187,85 €.

- 20 mars 2026 : Signature de deux avenants au marché public de travaux pour la réhabilitation du mur à gauche pour un montant total HT de 2 071,80 €.
- 24 mars 2026 : Signature de deux avenants aux marchés publics de travaux pour la réhabilitation et la restructuration de l'Orangerie pour un montant total HT de 5 552,66 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

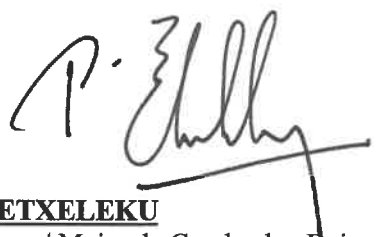
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Esteban GARRASTAZU

Saioko idazkaria / Secrétaire de séance



Peio ETXELEKU

Kanboko Auzapeza / Maire de Cambo-les-Bains